

mais qu'elle transparaît à travers les lois. De plus, elle n'est pas pérenne, autrement dit qu'elle peut être modifiée à tout moment malgré les difficultés de procédure, hors tout le système ne s'écroule pas lors de ces changements. Et enfin, la place du traité constitutionnel européen : fiction mais à évoquer car à failli être.)

B- Cependant son caractère obligatoire est cristallisé dans le fait que des institutions sont là pour veiller à sa bonne application

(là, il me semble intéressant d'évoquer la vérification de la constitutionnalité des lois).

Bon je pense qu'il y a pas mal de choses à revoir.

:wink:

Merci d'avance de vos conseils! 

Par **crystal_13**, le **31/10/2006** à **13:18**

bon j'ai revu deux ou trois trucs pour la deuxième partie.

Dans le II-A : bon déjà étoffer sur la constitution européenne mais aussi sur le droit international : malgré l'article 55 : dans l'ordre international, un Etat n'est pas censé se prévaloir ses propres règles, même constitutionnelles, pour échapper à ses obligations envers les autres Etats.

Dans le II-B : la constitution française est la première dont la suprématie soit assurée de manière aussi efficace (elle est rigide (art 89) et elle peut faire l'objet d'un contrôle de constitutionnalité)

:)

Merci de votre aide. 

Par **crystal_13**, le **31/10/2006** à **21:27**

:roll:

je voudrais juste un avis...please 

Par **akhela**, le **01/11/2006** à **17:32**

pas trop mal me semble -t-il, peut être voit à parler du fait que souvent on doit réviser la

Constitution AVANT de ratifier un traité (jolie montage inventer pour continuer à dire que la constitution est supérieur au droit international).

Par **Camille**, le **02/11/2006** à **10:37**

Bonjour,

Petit grain de sel perso...

Mais...[u:3b6y3c7k][b:3b6y3c7k]QUI[/b:3b6y3c7k][u:3b6y3c7k] a décrété qu'une Constitution était obligatoire ? Et que veut dire "obligatoire" dans ce sens ?

Un pays qui n'aurait pas de Constitution n'aurait pas d'existence légale ?

Existence légale aux yeux de qui ? Des autres pays ? **Donc**, ce serait les autres pays qui

obligeraient ce pays-là à en avoir une. De quel droit ? Image not found or type unknown

Vu que c'est un texte considéré comme fondateur, est-ce que c'est la Constitution elle-même qui devrait décréter qu'elle est obligatoire ?

Là, petit problème : "La Constitution est obligatoire, faut donc qu'on s'en fasse une !", C'est

écrit où que c'est obligatoire ?", "Dans la Constitution !" Image not found or type unknown

Par **crystal_13**, le **06/11/2006** à **21:43**

:P

Image not found or type unknown **merci beaucoup** pour vos réponses, même si la disserte est rédigée en rendue, je vais continuer à réfléchir dessus, ça sera toujours un thème d'acquis!